

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2407)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 348

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.